

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL257

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Peu, M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Bénard,
M. Castor, M. Chassaigne, Mme Lebon, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau,
Mme Reid Arbelot, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« Lorsque la fermeture est prononcée »

les mots :

« Si la fermeture est confirmée par le juge administratif .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à harmoniser le texte à la suite de l'introduction du contrôle du juge administratif prévu par un précédent amendement.